

L'hon. M. DOHERTY: Ne faisons-nous pas partie de l'empire, et ne devrions-nous pas payer une partie des frais nécessaires au maintien d'une bibliothèque impériale, surtout quand elle nous est utile à nous-mêmes?

L'hon. M. PUGSLEY: Nous avons ici la cour Suprême du Canada. Qui s'imaginerait de demander à la province du Nouveau-Brunswick, disons, de payer les frais nécessaires au maintien d'une bibliothèque pour les besoins de ce tribunal?

M. MACDONALD: C'est un de ces articles qui se sont introduits dans le budget durant les années d'abondance, alors qu'on n'y regardait pas de trop près et qu'une stricte économie n'était pas de rigueur. S'il y a dans le budget pour \$30,000,000 de crédits qu'on pourrait s'exempter d'employer, comme le prétend le ministre des Finances, celui-ci doit assurément être du nombre.

Refonte et publication des rapports, arrêtés ministériels, et correspondance concernant les lois provinciales, depuis 1905, \$500.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce crédit a-t-il été entièrement dépensé l'an dernier?

L'hon. M. DOHERTY: Je crois que le crédit n'a pas été utilisé l'an dernier et qu'il s'agit simplement de le voter de nouveau.

L'hon. M. PUGSLEY: On pourrait certainement le retrancher complètement.

L'hon. M. DOHERTY: Mon honorable ami se rend certainement compte de l'importance qu'il y a pour nous de conserver les rapports concernant la législation des différentes provinces et la correspondance échangée à ce sujet. L'honorable député n'ignore pas que chaque année les lois votées pas les législatures provinciales sont soumises au contrôle du Gouvernement fédéral qui décide s'il y a lieu de les rapporter. Cet examen fait souvent surgir des questions d'un intérêt général. Il me semble que le pays peut se permettre une dépense de \$500, pour la préparation et la publication de ces rapports.

L'hon. M. PUGSLEY: Si la chose est si importante, pourquoi le crédit n'a-t-il pas été employé l'an dernier?

L'hon. M. DOHERTY: Il n'y a pas de points importants à décider tous les ans. Les lois votées par les provinces doivent toujours être examinées minutieusement, mais, certaines années, elles ne prêtent à aucune observation spéciale. D'autres années, la question du désaveu peut se présenter sérieusement.

[L'hon. M. Pugsley.]

Advenant un pareil cas, il serait regrettable que nous n'ayons pas eu à notre disposition les fonds nécessaires pour continuer la publication de ces rapports. Lorsqu'un cas de cette nature se présente, l'opinion des précédents ministres de la Justice, sur des questions de même nature, peut être d'un grand secours. Cette collection est très utile et il serait regrettable de priver le département des fonds nécessaires à sa continuation.

L'hon. M. GRAHAM: Je désire poser une question avant que la séance du comité soit levée. J'ai lu dans certains journaux qu'une demande a été faite au Conseil privé au sujet d'une loi d'Ontario concernant la bilinguisme. Y a-t-il quelque chose de fondé dans cette rumeur?

L'hon. M. DOHERTY: Il n'est pas à ma connaissance qu'une demande ait été faite au conseil privé à ce sujet et je crois que si elle avait été faite, j'en aurais été informé.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai vu cela dans les journaux.

L'hon. M. DOHERTY: Les journaux publient beaucoup de choses inexactes.

L'hon. M. GRAHAM: Autant que je puis voir, la situation concernant le budget se résume à ceci: Chaque ministre s'en tiendra à ses prévisions et le ministre des Finances devra ensuite expliquer comment il a pu faire une erreur de \$30,000,000, dans l'exposé de son budget. Aucun de ses collègues ne paraît disposé à l'aider à tenir sa promesse.

L'hon. M. ROGERS: Tout deviendra parfaitement explicable à la fin de la session.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance est levée à onze heures et dix minutes du soir.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY,  
Orateur.

Mardi, 22 février 1916.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

## COMITE DES COMPTES PUBLICS.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce): Avec la permission de la